

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal45
Membres en exercice45
Présents ou représenté.e.s
à la séance44
Absent.e.s.....01

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2021-03-13-P :

Création d'un poste d'Educateur des Activités
Physiques et Sportives au Centre d'Initiation
Sportive - CIS

SÉANCE DU JEUDI 18 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le **dix-huit mars**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **douze mars**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENTS

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, M. SEYE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, Mme INDJA, M. BERTRAND, M. LECOQ, Mme AMSELLEM-SIMONNET, M. BEDOURET, Mme CAZALS.

EXCUSE.E.S – REPRESENTE.E.S

Mme FENASSE	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. LACHELACHE	a donné mandat à	Mme LARABI
Mme NIAKHATE	a donné mandat à	M. MORA
M. CHAMPETIER	a donné mandat à	Mme LELU
Mme GARNIER	a donné mandat à	Mme BENZIANE
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. MULLER	a donné mandat à	Mme LELU
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme MARTINEZ
M. GUYOT	a donné mandat à	Mme LECOQ

ABSENT.E.S

Mme AVOGNON ZONON

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. ORJEBIN ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier des éducateur.rice.s des activités physiques et sportives;

VU le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 permettent le recrutement d'agent.e contractuel.le sur les emplois de catégorie B dont les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient ;

CONSIDÉRANT le projet éducatif de la Ville en matière de sensibilisation à la pratique sportive en direction des enfants et la nécessité d'un encadrement spécialisé ;

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE

Article 1 : la création d'un poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives du Centre d'Initiation Sportive

Créer des outils d'information et développer les liens avec les directeur.rice.s.

Ce poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives de catégorie B est susceptible d'être occupé par un.e agent.e contractuel.le dans les conditions suivantes :

L'intéressé.e devra être titulaire d'un brevet d'Etat d'éducateur sportif ou d'un titre reconnu équivalent.

Le recrutement se fera sur la base d'un contrat d'une durée maximale de 3 ans renouvelable par reconduction expresse pour une durée maximale de 6 ans.

La rémunération sera fixée entre les indices bruts 372 et 597 selon les diplômes détenus et l'expérience professionnelle.

Les indices bruts de début (IB372) et de fin (IB 597) seront automatiquement revalorisés avec l'évolution de la grille de rémunération du grade des éducateurs des activités physiques et sportives.

Délibération n°2021-03-13-P

Création d'un poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives au Centre d'Initiation Sportive - CIS

Article 2 : les crédits correspondants sont inscrits au compte 64 de l'exercice budgétaire en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le**22 MAR. 2021**.....
Publication
le**22 MAR. 2021**.....
Notification
le**22 MAR. 2021**.....
Certifié exécutoire
Le Maire,

